

Partenaire CE

Gouvernement de la République centrafricaine

Faits et chiffres

- Débutera fin 2006

• **Contribution CE**
€55 million (100% du budget total)

- **150 km** de route réhabilités

Le saviez-vous?

Le coût du transport terrestre de Douala à Bangui peut représenter 60-70% du prix des marchandises



COMMISSION
EUROPEENNE

Transport

Réhabilitation de la route Bouar-Garoua-Boulaï : Une nouvelle route pour finir avec l'isolement du pays

Un espoir de développement pour la République centrafricaine

La construction de la route Bouar-Garoua Boulaï permettra le désenclavement du pays et pourrait devenir un des facteurs de la reprise économique.



Contexte Désenclavement économique du pays

Suite aux conflits internes de ces dernières années la République centrafricaine a connu une dégradation des secteurs productifs, des finances publiques et des conditions sociales. L'aménagement de la route de Bouar à Garoua Boulaï (frontière avec le Cameroun) est un projet très attendu. En effet, l'axe Douala-Bangui est l'axe routier principal de désenclavement du pays. En RCA, les coûts d'entretien des routes sont élevés (notamment à cause des dégradations occasionnées lors de saison des pluies qui peuvent durer six mois). Or, la faible capacité institutionnelle et le manque de ressources de l'Etat ne permettent pas d'assurer un entretien suffisant. Un des objectifs du projet est donc de renforcer la capacité institutionnelle du pays pour améliorer l'entretien de son réseau routier.

Objectifs Réhabilitation des grands axes routiers

- Désenclaver le pays par la réhabilitation et le bitumage de la route Bouar-Garoua Boulaï.
- Améliorer l'entretien routier par le renforcement des capacités institutionnelles et du secteur privé concerné (petites et moyennes entreprises).

Impact Prévisionnel

La construction de la route Bouar-Garoua Boulai favorisera :

- le désenclavement du pays.
- l'accroissement de l'activité commerciale.
- l'amélioration des conditions de vie d'une population touchée par la pauvreté.

L'appui institutionnel permettra:

- un renforcement des institutions en charge de l'entretien.
- le développement des acteurs privés intervenant dans le domaine de l'entretien routier (PME).